



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Le 10 novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS, Charles LENOIR à François CRAMILLY,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

REMBOURSEMENT PARTIEL DU MONTANT D'UNE LOCATION DE LA SALLE PIERRE PERRET SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT DE MATERIEL - CM/21/126

Le Conseil Municipal est informé que par convention en date du 11 juin 2021, Mme Sandrine CAVELIER a loué la salle Pierre PERRET le week-end des 2 et 3 octobre 2021 pour une fête familiale.

Le samedi matin, Mme CAVELIER a stocké des denrées alimentaires (salades composées, gâteaux, boissons etc...) dans la chambre froide et le réfrigérateur de la salle. A 16h00, lors de la mise sur plat, Mme CAVELIER s'est aperçue que les denrées stockées dans la chambre froide étaient congelées. Le réfrigérateur ne fonctionnait pas non plus.

Ces dysfonctionnements, non imputables à la locataire, ont été confirmés par le Directeur des Services techniques Adjoint et un technicien de la société SOVIMEF qui sont intervenus sur place à 18h00.

Par courriel en date du 04 octobre 2021, Mme CAVELIER a sollicité un geste du fait des désagréments subis et la perte des denrées stockées dans la chambre froide.

Monsieur le Maire propose de lui octroyer un remboursement de 177.15 € correspondant à environ 50% du montant de la location.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la convention en date du 11 juin 2021 conclue entre la commune du Trait et Madame Sandrine CAVELIER portant location de la salle Pierre PERRET,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 22 octobre 2021,

VU le courriel en date du 04 octobre 2021 de Mme Sandrine CAVELIER,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE D'OCTROYER un remboursement de 177.15 € correspondant à environ 50% du montant de la location à Madame Sandrine CAVELIER.

DIT que cette somme sera inscrite au compte 678 « Autres charges exceptionnelles ».

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 12 novembre 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

